



Déclaration annuelle des émissions polluantes

- Rejets 2015 -

Établissement : STELIA AEROSPACE Etablissement de Saint-Nazaire

Date : 31/03/2016

Commune : SAINT-NAZAIRE

Code postal : 44605

Section propriétés

Identité de l'exploitant(A)

Nom de l'exploitant	STELIA AEROSPACE
Forme juridique	SAS
Numéro SIREN	778127613
Choix du référentiel pays (0: Etranger, 1 : France)	OUI
Adresse du siège social	Z.I de l'ancien arsenal 17300 ROCHEFORT
Code postal	17300
Ville	ROCHEFORT
Pays	FRANCE
Société mère	AIRBUS GROUP

Informations relatives à l'établissement(B)

Nom de l'établissement	STELIA AEROSPACE Etablissement de Saint-Nazaire
Adresse du site d'exploitation	Boulevard des apprentis BP50301
Code postal	44605
Ville	SAINT-NAZAIRE
Nom du propriétaire	François PAYNOT
Choix du référentiel géographique (0: WGS84, 1 : Lambert II)	OUI
Coordonnées en Lambert II étendu X	258300.0
Coordonnées en Lambert II étendu Y	2265000.0
Activité principale de l'établissement	Construction aéronautique et spatiale
Code APE	30.30Z
N° SIRET	77812761300116
Production annuelle	
Nombre d'installations	
Nombre d'employés	989 (CDI + interimaire + contrats pro + apprentis)
Informations complémentaires	
Carrière	NON
Production maximale autorisée par an	
Production moyenne autorisée par an	
Date de fin d'autorisation	
Type de carrière Ciel	
Type de carrière Eau	

Informations complémentaires relatives à l'établissement(C)

numéro NIM	
Code établissement d'identification de l'établissement ou autre numéro	063.00950
Numéro SIGAL d'identification de l'établissement ou	

autre numéro attribué par l'inspection

C1 : L'établissement comporte au moins une installation visée par la directive européenne n°2003/87/CE (quotas d'émission de gaz à effet de serre)	non
C1-1 : Dioxyde de carbone : CO2	non
C1-2 : Protoxyde d'azote: N2O	non
C1-3 : Perfluorocarbures : PFC (CF4 et C2F6)	non
Activité au sens de la directive Quotas	
Activité au sens de la directive Quotas	
Activité au sens de la directive Quotas	
Activité au sens de la directive Quotas	
Activité au sens de la directive Quotas	
C2 : L'établissement comporte au moins une installation visée par l'annexe I du règlement (CE) N°166/2006 sur la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (dit règlement E-PRTR)	oui
Activité au sens du règlement E-PRTR	2.(f)
Justification décochage Activité E-PRTR	
C31 : au moins une installation de combustion de puissance supérieure à 20 MW th (rubrique 2910)	non
C32 : une grande installation de combustion de puissance supérieure à 50 MW th (directive GIC 2001/80/CE & directive IED 2010/75/UE)	non
C33 : une installation d'incinération de déchets industriels (capacité supérieure à 10t/j)(rubrique 2770 ou 2771)	non
C34-1 : au moins une des activités utilisant des solvants organiques, visées au chapitre V de la directive IED	non
Quantité de solvants consommés (kg/an) (PGS : I1 - O8)	
C34-2 : l'exploitant a mis en œuvre un schéma de maîtrise des émissions (SME)	non
C34-3 : au moins une activité utilisant des substances ou mélanges auxquels sont attribuées ou sur lesquels doivent être apposées les mentions de dangers H340, H350, H350i, H360D ou H360F par le règlement 1272/2008/CE du Conseil et / ou émettant des composés organiques volatils halogénés auxquels est attribuée, ou sur lesquels doit être apposée la mention de danger H341 ou H351 (anciennes phrases de risques R40, R45, R46, R49, R60, R61 ou R68)	non
C35 : une usine d'incinération d'ordures ménagères (rubrique 2770 ou 2771)	non
Performance énergétique	
C40-1 : Etablissement prélevant plus de 50 000 m3 d'eau par an sur le réseau d'adduction d'eau potable ou 7000m3 d'eau par an dans le milieu naturel	non
C40-2 : Etablissement apportant à l'eau rejetée plus de 100 mégathermies par an pour les rejets en mer ou	non

10 mégathermies par an pour les rejets en rivière, pour la période du 1er avril au 31 décembre	
C41 : autosurveillance des émissions dans l'eau	non
C42 : autosurveillance des émissions dans l'air	non
C44 : paiement de la TGAP rejets atmosphériques	non
C46-1 : installation produisant ou expédiant des déchets dangereux en quantité supérieur à 2t/an	oui
C46-2 : installation produisant des déchets non dangereux en quantité supérieure à 2000t/an et relevant des établissements E-PRTR (C2)	oui
C47 : installations de traitement de déchets dangereux	non
C47-2 : Installations de transit ou regroupement de déchets dangereux	non
C48 : installations de stockage, d'incinération, de compostage ou de méthanisation de déchets non dangereux ou inertes ou une installation de traitement de déchets non dangereux bénéficiant de la sortie du statut de déchet	non
Capacité restante	
C48-0 : installation de stockage de déchets non dangereux (rubrique 2760-2)	non
C48-1 : installation dispose-t-elle de torchères de biogaz ?	non
C48-2 : installation dispose-t-elle d'installations de valorisation du biogaz ?	non
C48-3 : installation exporte-t-elle du biogaz en dehors du site (mise sur le réseau de gaz ou livraison à un industriel) ?	non
Volume de biogaz exporté (1100m3)	
Teneur en CH4 (%)	
C48-4 : installation de stockage de déchets inertes (rubrique 2760-3)	non
C49 : installation exerçant une des opérations de traitement de déchets suivantes : traitement en milieu terrestre (ex:épandage de boues) ou injection en profondeur	non
Volume de boues épandu	

Section eau

Définition des types de rejet(D1)

libellé	Type de rejet 2	Volume annuel rejeté (m3)	Nom de la station d'épuration extérieure	Nom du milieu récepteur final	Chaleur rejetée (Mth/an)
Rejet direct dans le milieu	I	0.0		Estuaire - Loire	
Via une station d'épuration ext.	R	36993.0	step communale	La Loire	

Informations sur les rejets dans l'eau(D2)

libellé	Type rejet	Masse émise totale(kg)	Masse imp. (kg)	Masse accidentelle	Référence de la méthode	Designation abrégée ou brève description de la méthode	methodeutilisée	masse émise retenue (kg)	Rend. Epur.(%)	Rej. final (kg)	Norme(s) appliquée(s)	Valeur de la limite de quantification (en kg/m3)	Valeur moyenne des mesures (en kg/m3)	Volume du rejet (en m3)
---------	------------	------------------------	-----------------	--------------------	-------------------------	--	-----------------	--------------------------	----------------	-----------------	-----------------------	--	---------------------------------------	-------------------------

Informations sur les prélèvements d'eau(E)

prélèvement dans les eaux de surface

masse d'eau pour prélèvement dans les eaux de surface

prélèvement dans les eaux souterraines

masse d'eau pour prélèvement dans les eaux souterraines

prélèvement d'un réseau de distribution 41104.0

prélèvement dans la mer ou l'océan (m3/an)

masse d'eau pour prélèvement dans la mer ou l'océan (m3/an)

Nombre de jours 240.0

Rejet air

Emission des polluants atmosphériques(F)

libellé	Emissions issue des fiches de calcul (kg)	Autre émission (kg)	Source autre émission	Emissions (kg)	Masse accidentelle (kg)	Méthode utilisée	Référence de la méthode	Designation de la méthode	Fiches de calcul	Norme(s) appliquée(s)	Valeur de la limite de quantification (en kg/m3)	Valeur moyenne des mesures (en kg/m3)	Volume du rejet (en m3)
Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	46737.0	0.0		46737.0	0.0	C	AUT	Bilan matière	COVNM				
Chromes et ses composés (Cr)	12.01	0.0	-	12.01	0.0	M	ALT		Chromes hexavalents				

emissions d'hydrofluorocarbures(G1)

HFC -23
HFC -32
HFC -41
HFC -4310mee
HFC -125
HFC -134
HFC -134a
HFC -152a
HFC -143
HFC -143a
HFC -227ea
HFC -236fa
HFC -245ca
HFC -365mfc

Emissions de perfluorocarbures(G2)

CF4 (PFC-14)
C2F4 (PFC-116)
C3F8
C4F10
C5F12
C6F14
C4F8

Emissions de composés organique volatils non méthaniques(G3)

H340
H350
H350i

H360D
H360F
H341
H351

CO2 quotas

Estimation des émissions liées à la combustion(J1)

libellé	Référent combustible	Installation	Consommation annuelle	Unité	La consommation	Niveau consommation inférieur	PCI	Unité PCI	Niveau méthode PCI	Niveau méthode PCI inférieur	Provenance PCI	Facteur d'émission de CO2	Unité CO2	Le FE	Niveau FE inférieur	Provenance du facteur d'émission	Facteur d'oxydation	Niveau facteur oxydation	Niveau facteur oxydation inférieur	Provenance facteur oxydation	Fraction biomasse	Emission après épuration
---------	----------------------	--------------	-----------------------	-------	-----------------	-------------------------------	-----	-----------	--------------------	------------------------------	----------------	---------------------------	-----------	-------	---------------------	----------------------------------	---------------------	--------------------------	------------------------------------	------------------------------	-------------------	--------------------------

Estimation des émissions liées à la combustion(J2)

Émissions de dioxyde de carbone au titre du SEQE-UE (en kg) 1

Émissions de dioxyde de carbone au titre du SEQE-UE (en kg) 2

Justificatif si écart entre 1 et 2

Estimation des émissions liées au procédé(L1)

libellé	Installation	Quantité annuelle utilisée ou produite	Unité quantité annuelle	Niveau méthode pour la quantité annuelle	Niveau méthode inférieur quantité	Facteur d'émission ou de corrélation	unité	Niveau méthode pour le FE	Niveau méthode inférieur facteur émission	Provenance du facteur d'émission ou de corrélation	Facteur conversion CO2	Niveau méthode conversion CO2	Provenance facteur conversion CO2	Fraction biomasse	émission
---------	--------------	--	-------------------------	--	-----------------------------------	--------------------------------------	-------	---------------------------	---	--	------------------------	-------------------------------	-----------------------------------	-------------------	----------

Estimation des émissions liées au procédé(L2)

Émissions de dioxyde de carbone au titre du SEQE-UE (en kg) 1

Émissions de dioxyde de carbone au titre du SEQE-UE (en kg) 2

Justificatif si écart entre 1 et 2

Emissions de N2O au titre du SEQE-UE (en kg)

Emissions de CF4 au titre du SEQE-UE (en kg)
Emissions de C2F6 au titre du SEQE-UE (en kg)
Emissions totales de gaz à effet de serre (en kg
CO2eq) 6
Emissions totales de gaz à effet de serre (en kg
CO2eq) 7
Justificatif si écart entre 6 et 7
PDF

Estimation des émissions totales de CO2 quotas de l'établissement(M)

au moins une des sous-installations soumises au SEQE a fait l'objet d'une réduction significative de capacité, d'une cessation totale ou partielle d'activité telles que définies aux articles R 229-5-1, R 229-14 et R229-15 du code de l'environnement

*Émissions de gaz à effet de serre au titre du SEQE-UE
(en kg de CO2eq)*

Nom organisme vérificateur

Conclusion du rapport de vérification

Date du rapport de vérification

Référence du dernier plan de surveillance approuvé

Numéro de version du dernier plan de surveillance

Description de la méthode alternative du calcul des émissions, le cas échéant

Informations

Justification des lacunes éventuellement constatées dans les données

Rapport de vérification

Fiche calcul air : Chromes hexavalents

Description de l'installation.(H1)

Date d'autorisation	09/03/2005
Localisation sur le site	Cabines de peintures réparties sur le site. Traitements de surfaces du secteur "protection"
Activité(s) développée(s)	Application de peintures et traitements de surfaces.
Nature des équipements	autre(s) équipement(s)
Autres, précisez	Cabines de peintures et cuves de traitements de surfaces
Pour les chaudières utilisant un combustible solide, préciser le type de foyer	
Précision du foyer	
Capacité maximale autorisée	0.0
Unité	0
Volume d'activité de l'année	797738.0
unité (t, ...)	heures travaillées
type de produit (clinker,...)	
Nombre d'heures de fonctionnement (PCN, etc)	0.0
Hauteur de la cheminée en mètres	0.0

Activités de l'installation si combustible(H21)

libellé	Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité	Débit de biogaz (m3/h)	Méthode d'estimation du débit	Fréquence de la mesure du débit	Temps de fonctionnement (h)	Niveau de mesure pour la consommation annuelle	Niveau de méthode au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012 pour la consommation annuelle	Brut / sec	Cendres / Hors cendres	Teneur en eau (en %)	Teneur en carbone (en %)	Teneur en soufre (en %)	Teneur en cendres (en %)	Teneur en chlore (en %)	Teneur en CH4 (%)	Méthode d'estimation de la teneur en CH4	Fréquence de la mesure de la teneur en CH4	PCI	Unité PCI	Niveau de méthode pour le PCI	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012 pour le PCI	Provenance du PCI	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Quantité de méthane oxydé par combustion (1000m3)	Type d'activité (combustible)	Masse volumique du combustible (t/m3)	Codes de déchets	Ecart PCI	Ecart fraction biomasse			

Activités de l'installation si procede(H22)

libellé	Procédé	Quantité utilisée/produite	Unité	Précision	Niveau de méthode pour la quantité annuelle	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Type d'activité (combustion/procédé)	Masse volumique de la quantité de matière première ou production (t/m3)	Codes déchet
---------	---------	----------------------------	-------	-----------	---	--	--	--------------------------------------	---	--------------

Emissions de l'installation si plan de gestion de solvant(H31)

libellé	Utilisation d'un Plan de Gestion de Solvants simplifié (dans le cas d'un Schéma de Maîtrise des Emissions ou d'une VLE totale)	Quantité (kg) de solvants organiques, à l'Etat pur ou dans des mélanges achetés, qui est utilisée dans les installations pendant la période au cours de laquelle le bilan massique est calculé : (I1)	Quantité (kg) de solvants organiques à l'Etat pur ou dans des mélanges récupérés et réutilisés comme solvants à l'entrée de l'unité (le solvant recyclé est compté chaque fois qu'il est utilisé pour exercer l'activité) : (I2)	Emissions (kg) dans les gaz résiduaire : (O1)	Perte (kg) de solvants organiques dans l'eau, compte tenu, le cas échéant, du traitement des eaux résiduaire pour le calcul prévu dans O5 : (O2)	Quantité (kg) de solvants organiques qui subsistent sous forme d'impuretés ou de résidus dans les produits issus de l'opération : (O3)	Emissions (kg) non captées de solvants organiques dans l'air. Cela comprend la ventilation générale de locaux qui s'accompagne d'un rejet d'air dans l'environnement extérieur par les fenêtres, les portes, les événements ou des ouvertures similaires : (O4)	Perte (kg) de solvants organiques et/ou de composés organiques due à des réactions chimiques ou physiques (y compris de ceux qui sont détruits, par incinération ou d'autres traitements de gaz et des eaux résiduaire, ou captés, par exemple par absorption, à condition qu'ils ne soient pas comptés dans O5, O7 ou O8 : (O5)	Solvants organiques (kg) contenus dans les déchets collectés : (O6)	Solvants organiques, ou solvants organiques contenus dans des mélanges, (kg) qui sont vendus ou sont destinés à la vente en tant que produits ayant une valeur commerciale : (O7)	Solvants organiques (kg) contenus dans des mélanges, récupérés en vue d'une réutilisation, mais non utilisés à l'entrée de l'unité, à condition qu'ils ne soient pas comptés dans O7 : (O8)	Solvants organiques (kg) libérés d'une autre manière : (O9)	<i>Emissions diffuses au sens de la directive 1999/13/CE</i>	<i>Emissions totales au sens de la directive 1999/13/CE</i>	<i>Dont émission dans l'air</i>	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
---------	--	---	--	---	--	--	---	--	---	---	---	---	--	---	---------------------------------	---	----------------------------------

Emissions de l'installation si facteur d'émission (combustion)(H32)

libellé	Libellé du combustible	Consommation annuelle	Unité	Facteur d'émission (kg/Gj)	Niveau de méthode pour le facteur d'émission CO2	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Provenance du facteur d'émission	Facteur d'oxydation du carbone (ratio)	Niveau de méthode pour le facteur d'oxydation du carbone	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Provenance du facteur d'oxydation du carbone	Emissions annuelles (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)	Référent du combustible H2	Référent du combustible H2	Ecart facteur émission
---------	------------------------	-----------------------	-------	----------------------------	--	--	----------------------------------	--	--	--	--	--------------------------	---	----------------------------------	----------------------------	----------------------------	------------------------

Emissions de l'installation si mesure(H33)

libellé	Part des émissions associée à la combustion (%)	Part des émissions associée aux procédés (%)	Désignation du point de rejet	Débit annuel des effluents (Nm3/an)	Débit moyen horaire annuel (Nm3/h)	Mesure en continu du débit	Fréquence de la mesure du débit (nb/an)*	Concentration moyenne de polluant à l'émission après traitement (kg/Nm3)	Unité	Mesure en continu de la concentration	Fréquence des mesures de concentration (nb/an)*	Fraction de biomasse (%)	Niveau de méthode pour la détermination des émissions par la mesure	Niveau méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du SEQE-UE issues de la combustion (kg)	Emissions au titre du SEQE-UE issues des procédés (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global (\$d'épuration (%)
Chrome et ses composés (Cr)			Cheminées des cabines de peinture et traitements de surfaces			non				non				non	12.01	0	0		

Emissions de l'installation si facteur d'émission ou corrélation (hors combustible)(H34)

libellé	Matière première ou production	Quantité de matière première ou volume d'activité	Unité de matière première ou de production	Facteur de corrélation (kg/unité d'activité)	Unité du facteur de corrélation	Préciser	Niveau de méthode pour le facteur de corrélation	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Provenance du facteur de corrélation utilisé	Facteur de conversion du carbone (%)	Niveau de méthode pour le facteur de conversion du carbone	Niveau méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Provenance du facteur de conversion du carbone	Emissions annuelles (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global (\$d'épuration (%)	Référent matière première ou production H2	Référent matière première ou production H2
---------	--------------------------------	---	--	--	---------------------------------	----------	--	--	--	--------------------------------------	--	---	--	--------------------------	---	-------------------------------------	--	--

Emissions de l'installation si bilan matière(H35)

libellé	Part des émissions associée à la combustion (%)	Part des émissions associée aux procédés (%)	Description des intrants	Quantités entrantes (kg)	Quantités sortantes hors émissions en équivalent intrants (kg)	Element sur lequel est indexé le bilan matière	Teneur moyenne de l'élément dans les intrants (%)	Part de l'élément dans le polluant émis (%)	Fraction de biomasse (%)	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues de la combustion (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues des procédés (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global (\$d'épuration (%)
---------	---	--	--------------------------	--------------------------	--	--	---	---	--------------------------	--------------------------	---	---	---	-------------------------------------

Cinétique de dégradation(H36)

libellé	Quantités générées (kg)	Quantités captées (kg)	Emissions annuelles (kg)	Méthode de référence	Précision
---------	-------------------------	------------------------	--------------------------	----------------------	-----------

Fiche calcul air : COVNM

Description de l'installation.(H1)

Date d'autorisation

09/03/2005

Localisation sur le site

Les activités listées ci dessous sont réparties sur l'ensemble de l'établissement.

Activité(s) développée(s)

Dégraissage de pièces et outillages. Application de peintures, colles, résines, mastics, pénétrants et décapants.

Nature des équipements

autre(s) équipement(s)

Autres, précisez

Cabines de peinture, bancs de dégraissage, machines de mélange de mastics, congélateurs de mastics, cabines d'application de pénétrants

Pour les chaudières utilisant un combustible solide, préciser le type de foyer

Précision du foyer

Capacité maximale autorisée

0.0

Unité

tonnes

Volume d'activité de l'année

797738.0

unité (t, ...)

Heures travaillées

type de produit (clinker,...)

Pièces élémentaires d'aeronefs

Nombre d'heures de fonctionnement (PCN, etc)

0.0

Hauteur de la cheminée en mètres

0.0

Activités de l'installation si combustible(H21)

libellé	Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité	Débit de biogaz (m3/h)	Méthode d'estimation du débit	Fréquence de la mesure du débit	Temps de fonctionnement (h)	Niveau de méthode pour la consommation annuelle	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012 pour la consommation annuelle	Brut / Hors sec	Cendres / Hors cendres	Teneur en eau (en %)	Teneur en carbone (en %)	Teneur en soufre (en %)	Teneur en cendres (en %)	Teneur en chlore (en %)	Teneur en CH4 (%)	Méthode d'estimation de la teneur en CH4	Fréquence de la mesure de la teneur en CH4	PCI	Unité PCI	Niveau de méthode pour le PCI	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012 pour le PCI	Provenance du PCI	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Quantité de méthane oxydé par combustion (1000m3)	Type d'activité (combustion/procédé)	Masse volumique du combustible (t/m3)	Codes déchet	Ecart PCI	Ecart fraction biomasse	

Activités de l'installation si procede(H22)

libellé	Procédé	Quantité utilisée/produite	Unité	Précision	Niveau de méthode pour la quantité	Niveau de méthode inférieur au niveau	Fraction de la biomasse (0 à 100%)	Type d'activité (combustion/procédé)	Masse volumique de la quantité de matière	Codes déchet

								annuelle	requis dans le règlement (UE) n°601/2012	de la teneur en carbone)			première ou production (t/m3)	
--	--	--	--	--	--	--	--	----------	--	--------------------------	--	--	-------------------------------	--

Emissions de l'installation si plan de gestion de solvant(H31)

libellé	Utilisation d'un Plan de Gestion de Solvants simplifié (dans le cas d'un Schéma de Maîtrise des Emissions ou d'une VLE totale)	Quantité (kg) de solvants organiques, à l'Etat pur ou dans des mélanges achetés, qui est utilisée dans les installations pendant la période au cours de laquelle le bilan massique est calculé : (I1)	Quantité (kg) de solvants organiques à l'Etat pur ou dans des mélanges récupérés et réutilisés comme solvants à l'entrée de l'unité (le solvant recyclé est compté chaque fois qu'il est utilisé pour exercer l'activité) : (I2)	Emissions (kg) dans les gaz résiduaire : (O1)	Perte (kg) de solvants organiques dans l'eau, le cas échéant, du traitement des eaux résiduaire pour le calcul prévu dans O5 : (O2)	Quantité (kg) de solvants organiques qui subsistent sous forme d'impuretés ou de résidus dans les produits issus de l'opération : (O3)	Emissions (kg) non captées de solvants organiques dans l'air. Cela comprend la ventilation générale de locaux qui s'accompagne d'un rejet d'air dans l'environnement extérieur par les fenêtres, les portes, les événements ou des ouvertures similaires : (O4)	Perte (kg) de solvants organiques et/ou de composés organiques due à des réactions chimiques ou physiques (y compris de ceux qui sont détruits, par incinération ou d'autres traitements de gaz et des eaux résiduaire, ou captés, par exemple par absorption, à condition qu'ils ne soient pas comptés dans O5, O7 ou O8 : (O5)	Solvants organiques (kg) contenus dans les déchets collectés : (O6)	Solvants organiques, ou solvants organiques contenus dans des mélanges, (kg) qui sont vendus ou sont destinés à la vente en tant que produits ayant une valeur commerciale : (O7)	Solvants organiques (kg) contenus dans des mélanges, récupérés en vue d'une réutilisation, mais non utilisés à l'entrée de l'unité, à condition qu'ils ne soient pas comptés dans O7 : (O8)	Solvants organiques (kg) libérés d'une autre manière : (O9)	Emissions diffuses au sens de la directive 1999/13/CE	Emissions totales au sens de la directive 1999/13/CE	Dont émission dans l'air	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	non	119740.0		46737.0					73003.0				0.0	46737.0	46737.0	voir description des installations	0.0

Emissions de l'installation si facteur d'émission (combustion)(H32)

libellé	Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité	Facteur d'émission (kg/Gj)	Niveau de méthode pour le facteur d'émission CO2	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Provenance du facteur d'émission	Facteur d'oxydation du carbone (ratio)	Niveau de méthode pour le facteur d'oxydation du carbone	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Provenance du facteur d'oxydation du carbone	Emissions annuelles (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)	Référent du combustible H2	Référent du combustible H2	Ecart facteur émission

Emissions de l'installation si mesure(H33)

libellé	Part des émissions	Part des émissions	Désignation du point de	Débit annuel des	Débit moyen	Mesure en continu du	Fréquence de la	Concentration moyenne	Unité	Mesure en continu de	Fréquence des	Fraction de biomasse	Niveau de méthode	Niveau de méthode	Emissions annuelles	Emissions au titre du	Emissions au titre du	Nature de(s)	Rendement global

	associée à la combustion (%)	associée aux procédés (%)	rejet	effluents (Nm3/an)	horaire annuel (Nm3/h)	débit	mesure du débit (nb/an)*	de polluant à l'émission après traitement (kg/Nm3)		la concentration	mesures de concentration (nb/an)*	(%)	pour la détermination des émissions par la mesure	inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	(kg)	SEQE-UE issues de la combustion (kg)	SEQE-UE issues des procédés (kg)	équipement(s) de réduction	d'épuration (%)
--	------------------------------	---------------------------	-------	--------------------	------------------------	-------	--------------------------	--	--	------------------	-----------------------------------	-----	---	--	------	--------------------------------------	----------------------------------	----------------------------	-----------------

Emissions de l'installation si facteur d'émission ou corrélation (hors combustible)(H34)

libellé	Matière première ou production	Quantité de matière première ou volume d'activité	Unité de matière première ou de production	Facteur de corrélation (kg/unité d'activité)	Unité du facteur de corrélation	Préciser	Niveau de méthode pour le facteur de corrélation	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Provenance du facteur de corrélation utilisé	Facteur de conversion du carbone (%)	Niveau de méthode pour le facteur de conversion du carbone	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans le règlement (UE) n°601/2012	Provenance du facteur de conversion du carbone	Emissions annuelles (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global (s) d'épuration (%)	Référent matière première ou production H2	Référent matière première ou production H2
---------	--------------------------------	---	--	--	---------------------------------	----------	--	--	--	--------------------------------------	--	--	--	--------------------------	---	--------------------------------------	--	--

Emissions de l'installation si bilan matière(H35)

libellé	Part des émissions associée à la combustion (%)	Part des émissions associée aux procédés (%)	Description des intrants	Quantités entrantes (kg)	Quantités sortantes hors émissions en équivalent intrants (kg)	Element sur lequel est indexé le bilan matière	Teneur moyenne de l'élément dans les intrants (%)	Part de l'élément dans le polluant émis (%)	Fraction de biomasse (%)	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues de la combustion (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues des procédés (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
---------	---	--	--------------------------	--------------------------	--	--	---	---	--------------------------	--------------------------	---	---	---	----------------------------------

Cinétique de dégradation(H36)

libellé	Quantités générées (kg)	Quantités captées (kg)	Émissions annuelles (kg)	Méthode de référence	Précision
---------	-------------------------	------------------------	--------------------------	----------------------	-----------

Section sol

Émissions de polluants dans le sol(S)

libellé	Emission (kg)	Masse accidentelle (kg)	Méthode utilisée	Référence de la méthode	Designation abrégée ou brève description de la méthode	Norme(s) appliquée(s)	Valeur de la limite de quantification (en kg/m3)	Valeur moyenne des mesures (en kg/m3)
---------	---------------	-------------------------	------------------	-------------------------	--	-----------------------	--	---------------------------------------

Section déchets

Production ou expédition de déchets(Nx1)

libellé	Désignation usuelle	Quantité produite	Méthode utilisée	Référence de la méthode	Designation abrégée ou brève description de la méthode	Filière d'élimination	Nom du site récepteur	Département	Pays	Nom de l'établissement assurant l'élimination/valorisation	Adresse de l'établissement assurant l'élimination/valorisation	Adresse de l'établissement récepteur	Identifiant dechet	Numéro de notification
17 01 01	béton	32.76	Pesage			D1	GSM	Loire-Atlantique				Lieu dit La Coche 44680 SAINT PAZANNE	320	
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses	0.158	Pesage			R12	SITA REKEM	Loire-Atlantique				Zi de brais rue Alfred Kastler 44600 SAINT NAZAIRE	311	
15 02 02*	absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses	0.137	Pesage			R12	SOREDI	Loire-Atlantique				Rue du Camp d'Aviation 44320 SAINT VIAUD	290	
12 01 03	limaille et chutes de métaux non ferreux	66.38	Pesage			R12	GDE VEUREY	Isère				Rue des Perrières 38113 VEUREY	275	
12 01 03	limaille et chutes de métaux non ferreux	71.76	Pesage			R4	RVM	Eure-et-Loir				Route de Prouais - D21 28210 COULOMBS	275	
12 01 01	limaille et chutes de métaux ferreux	103.68	Pesage			R4	GDE	Loire-Atlantique				Zone de Cadréan 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	273	
11 01 06*	acides non spécifiés ailleurs	67.9	Pesage			D13	SITA REKEM	Loire-Atlantique				Zi de brais rue Alfred Kastler 44600	220	

												SAINT NAZAIRE		
06 13 02*	charbon actif usé (sauf rubrique 06 07 02)	2.574	Pesage			R13	SITA REKEM	Loire-Atlantique				Zi de brais rue Alfred Kastler 44600 SAINT NAZAIRE	58	
20 03 01	déchets municipaux en mélange	0.52	Pesage			R5	GDE	Loire-Atlantique				Zone de Cadréan 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	429	
20 03 01	déchets municipaux en mélange	4.745	Pesage			R4	GDE	Loire-Atlantique				Zone de Cadréan 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	429	
20 03 01	déchets municipaux en mélange	136.6	Pesage			D5	GUELTAS-Orbihan	Orbihan				CD 125 56920 GUELTAS	429	
20 03 01	déchets municipaux en mélange	0.5	Pesage			D13	GDE	Loire-Atlantique				Zone de Cadréan 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	429	
20 01 99	autres fractions non spécifiées ailleurs	3.33	Pesage			R1	ALCEA	Loire-Atlantique				415 rue de l'Etier Prairie de Mauves 44300 NANTES	425	
20 01 25	huiles et matières grasses alimentaires	0.54	Pesage			R9	SAS VALOLEIQUE	Loire-Atlantique				Za de la forêt 7 allée de l'europe 44830 Bouaye	415	
20 01 25	huiles et matières grasses alimentaires	0.3	Pesage			R12	SAS VALOLEIQUE	Loire-Atlantique				Za de la forêt 7 allée de l'europe 44830 Bouaye	415	
20 01 08	déchets de cuisine et de cantine biodégradables	33.028	Pesage			R1	ALCEA	Loire-Atlantique				415 rue de l'Etier Prairie de Mauves 44300 NANTES	412	
20 01 08	déchets de cuisine et de cantine biodégradables	31.26	Pesage			D8	SEPIG STATION LIVERY	Loire-Atlantique				Route de Guérande Saillé 44350 GUERANDE	412	
20 01 08	déchets de cuisine et de cantine biodégradables	12.5	Pesage			D8	SANITRA FOURRIER	Loire-Atlantique				ZI de Jouy 44480 DONGES	412	
20 01 02	verre	10.78	Pesage			R5	SITA OUEST	Loire-Atlantique				La Croix Rouge 44260 MALVILLE	411	
17 04 11	câbles autres que ceux visés à la rubrique 17 04 10	1.121	Pesage			R4	GDE	Loire-Atlantique				Zone de Cadréan 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	335	
15 01 03	emballages en bois	4.18	Pesage			R5	GDE	Loire-Atlantique				Zone de Cadréan 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	285	
15 01 03	emballages en bois	285.14	Pesage			R5	BOA	Loire-Atlantique				Rue du Capitaine Leroy Za Estuaire Sud 44320 ST VIAUD	285	

15 01 03	emballages en bois	43.805	Pesage			R4	GDE	Loire-Atlantique			Zone de Cadréan 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	285	
15 01 03	emballages en bois	30.27	Pesage			R3	EPALIA	Loire-Atlantique			ZI de Beausoleil 44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES	285	
15 01 03	emballages en bois	25.38	Pesage			R13	GDE	Loire-Atlantique			Zone de Cadréan 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	285	
15 01 03	emballages en bois	4.4	Pesage			R1	GDE	Loire-Atlantique			Zone de Cadréan 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	285	
15 01 02	emballages en matières plastiques	26.804	Pesage			R3	GRANDJOUAN SACO	Loire-Atlantique			27 Rue de la Mainguais 44700 CARQUEFOU	284	
15 01 01	emballages en papier/carton	8.86	Pesage			R5	GDE	Loire-Atlantique			Zone de Cadréan 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	283	
15 01 01	emballages en papier/carton	58.146	Pesage			R3	GRANDJOUAN SACO	Loire-Atlantique			27 Rue de la Mainguais 44700 CARQUEFOU	283	
15 01 01	emballages en papier/carton	1.44	Pesage			R13	GDE	Loire-Atlantique			Zone de Cadréan 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	283	
15 01 01	emballages en papier/carton	0.22	Pesage			R12	GDE	Loire-Atlantique			Zone de Cadréan 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	283	
15 01 01	emballages en papier/carton	1.34	Pesage			R13	GDE	Loire-Atlantique			Zone de Cadréan 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	283	
12 01 03	limaille et chutes de métaux non ferreux	0.321	Pesage			R4	RYO AFFUTAGE	Loire-Atlantique			3 Rue des Champs 56220 CADEN	275	
12 01 03	limaille et chutes de métaux non ferreux	1863.452	Pesage			R4	GDE	Loire-Atlantique			Zone de Cadréan 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	275	
12 01 03	limaille et chutes de métaux non ferreux	5.48	Pesage			R12	GDE	Loire-Atlantique			Zone de Cadréan 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	275	
12 01 03	limaille et chutes de métaux non ferreux	0.42	Pesage			R12	GDE	Gironde			39 Route de la Landotte 33450 IZON	275	
12 01 01	limaille et chutes de métaux ferreux	1.94	Pesage			R5	GDE	Loire-Atlantique			Zone de Cadréan 44550 MONTOIR DE	273	

											BRETAGNE	
12 01 01	limaille et chutes de métaux ferreux	3.34	Pesage			R13	GDE	Loire-Atlantique			Zone de Cadréan 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	273
20 01 35*	équipements électriques et électroniques mis au rebut contenant des composants dangereux, autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21 et 20 01 23	6.229	Pesage			R5	NEWNECO	Loire-Atlantique			8-12 bd de la Liberté 44600 SAINT NAZAIRE	408
20 01 33*	piles et accumulateurs visés aux rubriques 16 06 01, 16 06 02 ou 16 06 03 et piles et accumulateurs non triés contenant ces piles	0.96	Pesage			R12	GDE	Loire-Atlantique			Zone de Cadréan 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	407
20 01 21*	tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure	0.224	Pesage			R13	SODICOME	Ille-et-Vilaine			ZA du Gripail 35590 SAINT GILLES	401
19 08 06*	résines échangeuses d'ions saturées ou usées	3.834	Pesage			D13	SITA	Loire-Atlantique			Zi de brais rue Alfred Kastler 44600 SAINT NAZAIRE	376
19 02 04*	déchets prémélangés contenant au moins un déchet dangereux	19.84	Pesage			R5	ARETZIA	Loire-Atlantique			13 Rue Ferréol Prézelin bp3068 44560 PAIMBOEUF	365
19 02 04*	déchets prémélangés contenant au moins un déchet dangereux	17.06	Pesage			R12	SITA	Loire-Atlantique			Zi de brais rue Alfred Kastler 44600 SAINT NAZAIRE	365
19 02 04*	déchets prémélangés contenant au moins un déchet dangereux	433.38	Pesage			D9	SCORI	Seine-Maritime			Zi de port Jérôme 76170 LILLEBONNE	365
19 02 04*	déchets prémélangés contenant au moins un déchet dangereux	20.4	Pesage			D8	SCORI	Seine-Maritime			Zi de port Jérôme 76170 LILLEBONNE	365
18 01 03*	déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection	0.016	Pesage			R1	ALCEA	Loire-Atlantique			415 rue de l'Etier Prairie de Mauves 44300 NANTES	350
18 01 03*	déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet	0.046	Pesage			D10	ALCEA	Loire-Atlantique			415 rue de l'Etier Prairie de Mauves 44300	350

	de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection										NANTES	
17 06 05*	matériaux de construction contenant de l'amiante	2.34	Pesage		D5	SEDA	Maine-et-Loire				Route des Sceaux 49220 CHAMPTEUSSE SUR BACONNE	345
16 10 01*	déchets liquides aqueux contenant des substances dangereuses	209.02	Pesage		R5	SOTREMO	Sarthe				Rue Louis Breguet 72024 LE MANS	329
16 10 01*	déchets liquides aqueux contenant des substances dangereuses	22.66	Pesage		R13	ASTRHUL	Maine-et-Loire				Zone Artisanale des Courronnières 49530 LIRE	329
16 10 01*	déchets liquides aqueux contenant des substances dangereuses	8.64	Pesage		D13	SITA REKEM	Loire-Atlantique				Zi de brais rue Alfred Kastler 44600 SAINT NAZAIRE	329
16 10 01*	déchets liquides aqueux contenant des substances dangereuses	526.38	Pesage		D10	LAFARGE CIMENTS	Mayenne				Route de Breal 53410 SAINT PIERRE LA COUR	329
16 05 08*	produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut	16.334	Pesage		R13	SITA	Loire-Atlantique				Zi de brais rue Alfred Kastler 44600 SAINT NAZAIRE	314
16 05 08*	produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut	0.985	Pesage		R12	SITA	Loire-Atlantique				Zi de brais rue Alfred Kastler 44600 SAINT NAZAIRE	314
16 05 08*	produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut	3.544	Pesage		D13	SITA	Loire-Atlantique				Zi de brais rue Alfred Kastler 44600 SAINT NAZAIRE	314
16 05 06*	produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques	0.807	Pesage		D13	SITA	Loire-Atlantique				Zi de brais rue Alfred Kastler 44600 SAINT NAZAIRE	312

	de laboratoire												
15 02 02*	absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses	3.61	Pesage			R12	SOREDI	Loire-Atlantique			Rue du Camp d'Aviation 44320 SAINT VIAUD	290	
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	8.5	Pesage			R3	RENOVEM	Loire-Atlantique			ZI 1 RUE DE LA Pelissière 44118 LA CHEVROLIERE	288	
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	0.95	Pesage			R13	SITA	Loire-Atlantique			Zi de brais rue Alfred Kastler 44600 SAINT NAZAIRE	288	
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	119.5	Pesage			R12	SOREDI	Loire-Atlantique			Rue du Camp d'Aviation 44320 SAINT VIAUD	288	
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	3.23	Pesage			D13	SITA	Loire-Atlantique			Zi de brais rue Alfred Kastler 44600 SAINT NAZAIRE	288	
14 06 03*	autres solvants et mélanges de solvants	0.526	Pesage			R13	SITA	Loire-Atlantique			Zi de brais rue Alfred Kastler 44600 SAINT NAZAIRE	285	
14 06 03*	autres solvants et mélanges de solvants	153.76	Pesage			R12	SCORI	Deux-Sèvres			Le Bois des Brandes 79600 AIRVAULT	285	
13 07 03*	autres combustibles (y compris mélanges)	6.94	Pesage			R12	SCORI	Loire-Atlantique			Le Bois des Brandes 79600 AIRVAULT	279	
13 05 02*	boues provenant de séparateurs eau/hydrocarbures	3.68	Pesage			D13	SANITRA FOURRIER	Loire-Atlantique			Zi de Jouy 44480 DONGES	272	
13 02 08*	autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification	7.0	Pesage			R13	ASTRHUL	Maine-et-Loire			Zone Artisanale des Courronnières 49530 LIRE	261	
13 01 10*	huiles hydrauliques non	2.68	Pesage			R13	ASTRHUL	Maine-et-Loire			Zone Artisanale des	253	

	chlorées à base minérale										Courronnières 49530 LIRE	
12 01 19*	huiles d'usinage facilement biodégradables	137.2	Pesage			D9	OSE ANTIPOL	Vendée			EA Champ blanc 85200 FONTENAY LE COMTE	245
12 01 16*	déchets de grenailage contenant des substances dangereuses	13.139	Pesage			R13	SITA	Loire-Atlantique			Zi de brais rue Alfred Kastler 44600 SAINT NAZAIRE	243
12 01 16*	déchets de grenailage contenant des substances dangereuses	2.182	Pesage			D13	SITA	Loire-Atlantique			Zi de brais rue Alfred Kastler 44600 SAINT NAZAIRE	243
12 01 14*	boues d'usinage contenant des substances dangereuses	6.611	Pesage			R13	SITA	Loire-Atlantique			Zi de brais rue Alfred Kastler 44600 SAINT NAZAIRE	242
11 01 07*	bases de décapage	380.64	Pesage			R5	SOTREMO	Sarthe			Rue Louis Breguet 72024 LE MANS	221
11 01 07*	bases de décapage	31.34	Pesage			R12	SOTREMO	Sarthe			Rue Louis Breguet 72024 LE MANS	221
11 01 07*	bases de décapage	0.49	Pesage			R12	SOREDI	Loire-Atlantique			Rue du Camp d'Aviation 44320 SAINT VIAUD	221
11 01 06*	acides non spécifiés ailleurs	439.58	Pesage			R5	SOTREMO	Sarthe			Rue Louis Breguet 72024 LE MANS	220
11 01 06*	acides non spécifiés ailleurs	20.8	Pesage			R13	SITA	Loire-Atlantique			Zi de brais rue Alfred Kastler 44600 SAINT NAZAIRE	220
11 01 06*	acides non spécifiés ailleurs	150.32	Pesage			R12	SOTREMO	Sarthe			Rue Louis Breguet 72024 LE MANS	220
11 01 06*	acides non spécifiés ailleurs	10.036	Pesage			R12	SOREDI	Loire-Atlantique			Rue du Camp d'Aviation 44320 SAINT VIAUD	220
11 01 06*	acides non spécifiés ailleurs	26.207	Pesage			D9	SOREDI	Loire-Atlantique			Rue du Camp d'Aviation 44320 SAINT VIAUD	220
11 01 06*	acides non spécifiés ailleurs	23.68	Pesage			D13	SCORI	Maine-et-Loire			Le Bois des Brandes 79600 AIRVAULT	220
11 01 05*	acides de décapage	10.26	Pesage			R5	SOTREMO	Sarthe			Rue Louis Breguet 72024 LE MANS	219
11 01 05*	acides de décapage	6.76	Pesage			R12	SOTREMO	Sarthe			Rue Louis Breguet 72024 LE MANS	219
11 01 05*	acides de décapage	7.828	Pesage			D9	SOREDI	221 Maine-et-Vilaine			Rue du Camp d'Aviation	219

											44320 SAINT VIAUD		
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	42.662	Pesage			R13	CHIMIREC	Ille-et-Vilaine			ZI De Mezaubert 35133 JAVENE	136	
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	4.342	Pesage			R13	CHIMIREC	Ille-et-Vilaine			ZI De Mezaubert 35133 JAVENE	121	
06 02 04*	hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium	1.435	Pesage			R13	SITA	Loire-Atlantique			Zi de brais rue Alfred Kastler 44600 SAINT NAZAIRE	40	
06 01 06*	autres acides	23.58	Pesage			D10	SITA	Isère			Rue Gaston Monmousson 38556 SAINT MAURICE L# EXIL	37	

Quantité totale de déchets dangereux(Nx2)

Quantité totale de déchets dangereux produits (t/an) 3012.936

Quantité totale de déchets non dangereux(Nx3)

Quantité totale de déchets non dangereux produits (t/an) 2874.742

Réception ou traitement des déchets(Ny1)

libellé	Désignation usuelle	Sortie de statut de déchets	Département	Pays	Numéro de notification	Quantité admise	Quantité traitée	Filière de traitement	Identifiant dechet
---------	---------------------	-----------------------------	-------------	------	------------------------	-----------------	------------------	-----------------------	--------------------

Quantité totale de déchets dangereux traités(Ny2)

Quantité totale de déchets dangereux traités (t/an)

Quantité totale de déchets non dangereux traités(Ny3)

Quantité totale de déchets non dangereux traités (t/an)

Section Anomalies

Ensemble des anomalies de la déclaration(Anomalies)

N11	Aucune valeur n'a été saisie cette année pour le déchet "déchets contenant d'autres substances dangereuses (16 07 09*)"	Commentaire Exploitant : Variation d'activité	
N11	Le tonnage déclaré pour le déchet "absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses (15 02 02*)" est considéré comme une valeur aberrante potentielle car il est constaté une augmentation de plus de 500 % ou une diminution de plus de 90 % du tonnage par rapport à l'année précédente	Commentaire Exploitant : Variation d'activité	
N11	Le tonnage déclaré pour le déchet "emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus (15 01 10*)" est considéré comme une valeur aberrante potentielle car il est constaté une augmentation de plus de 500 % ou une diminution de plus de 90 % du tonnage par rapport à l'année précédente	Commentaire Exploitant : Variation d'activité	
N11	Aucune valeur n'a été saisie cette année pour le déchet "déchets contenant des hydrocarbures (16 07 08*)"	Commentaire Exploitant : Variation d'activité	
N11	Aucune valeur n'a été saisie cette année pour le déchet "autres déchets contenant des substances dangereuses (19 02 11*)"	Commentaire Exploitant : Variation d'activité	
N11	Aucune valeur n'a été saisie cette année pour le déchet "huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale (13 02 05*)"	Commentaire Exploitant : Variation d'activité	
N11	Aucune valeur n'a été saisie cette année pour le déchet "autres déchets contenant des substances dangereuses (11 02 07*)"	Commentaire Exploitant : Variation d'activité	
N11	Aucune valeur n'a été saisie cette année pour le déchet "déchets métalliques contaminés par des substances dangereuses (17 04 09*)"	Commentaire Exploitant : Variation d'activité	
N11	Aucune valeur n'a été saisie cette année pour le déchet "déchets de matières plastiques d'ébarbage et de tournage (12 01 05*)"	Commentaire Exploitant : Variation d'activité	

Section signataire

Responsable de la déclaration(Z)

Nom	MARTIN Steven
<i>Date</i>	31/03/2016
Qualité	Animateur environnement
Nom	MARTIN Steven
Fonction	Animateur environnement
Tél.	0686527169
Fax	0253485507
mél	steven.martin@stelia-aerospace.com

Observations du signataire : (Indiquer, en particulier les éventuels changements intervenus sur l'établissement au cours de l'année écoulée tels que périmètre des activités, nouveaux procédés de traitements,?)

Commentaire(s) du service déconcentré :

Dans la partie "déchets", tableau Nx, il faut revoir les opérations de traitement, notamment D1, car SITA, GDE, RVM.....n'exploitent pas d'installations de stockage.Merci de corriger et de revalider la déclaration.Nelly Bourdeau02 72 74 76 41
 [26/5/2016 15:7]